



**Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du mercredi 12 mars 2025**

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

18

L'an deux mille vingt-cinq, au mois de mars, le douzième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

3

Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 6 mars 2025, sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.

Nombre d'absents excusés et non représentés :

1

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales

2.1) Convention avec la société IZIASYS pour la recherche d'artistes graffeurs dans le cadre du festival 2025 « Ça va bomber à ISSENHEIM »

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** la convention annexée avec l'Agence IZIASYS dans le cadre de l'édition 2025 du festival de graffs « Ça va bomber à ISSENHEIM »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2.2) Accord de principe sur l'installation d'une micro-crèche privée à Issenheim

À la majorité des membres présents et représentés (17 voix pour, 6 abstentions, et 1 voix contre), le Conseil Municipal décide :

- **D'émettre** un avis sur l'installation d'une micro-crèche trilingue à horaires atypiques telle que présentée dans le projet de M. Anthony CAUTILLO, sur le territoire d'Issenheim,
- **D'en informer** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

3) Ressources humaines

3.1) Mandatement du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De mandater** le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local,
- **De communiquer** au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation,
- **De prendre acte** que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par le Conseil Municipal *in fine*,
- **De prendre acte** que l'adhésion de la commune à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

4) Finances

4.1) Rapport d'orientations budgétaires 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De prendre acte** de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2025 avec, pour appui, le rapport annexé.

4.2) Tarifs de vente du bois d'affouage et de chauffage

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de bois d'affouage et de chauffage, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- 55 € HT le m³ de bois de chauffage (coupé, débardé et façonné par les bûcherons),
- 15 € HT le stère de bois sur pied (BSP, vendu en bloc),
- 15 € HT le stère de bois coupé (bois d'affouage restant dans la parcelle).

4.3) Participation de la commune aux permis poids lourds des SPV du CPI d'Issenheim

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser la prise en charge totale du permis de conduire de catégorie C (poids lourd) à hauteur du reste à charge de la dépense du permis poids lourd de M. DE SOUSA, déduction faite de la participation du SDIS 68,**
- **D'autoriser l'inscription de la dépense correspondante au Budget Primitif 2025 de la commune,**
- **De définir une enveloppe annuelle maximale de 3 000 € par an à compter de 2026 pour la participation de la commune d'Issenheim aux frais d'inscription au permis C (poids lourd) des SPV du CPI d'Issenheim,**
- **De dire que la commune d'Issenheim participera à hauteur du reste à charge pour tout futur demandeur SPV du CPI d'Issenheim participation du SDIS 68 déduite,**
- **De demander systématiquement l'avis du CCCSPV.**

4.4) Renouvellement de la carte d'achat public

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le renouvellement d'une carte d'achat pour 1 carte, effective au 1^{er} février 2025 dont le seuil de dépense annuelle autorisée est fixé à 32 800 €,**
- **D'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Établi à Issenheim, le 17 mars 2025.

**Le Maire
Marc JUNG**

